

Etablissement : COLLEGE LA ROSE BLANCHE

RNE : 0755779Z

Nom et fonctions de l'interlocuteur qui souhaite être joint pour les faits signalés : Principal
Téléphone : 06 61 86 75 97

Date des faits : 17 septembre 2018

Lieu :

En classe Aux abords de l'établissement Parties communes

En dehors de l'établissement durant les congés estivaux

Victime (s) : 1

Personnel victime : **NON**

Il est impératif d'indiquer l'adresse de l'élève pour que le dossier puisse être traité.

Nombre : 1

Qualité : élève

Classe : 3^e SEGPA

Nom : DIAKITE Nahan

Sexe : F

Date de naissance : 15/12/2002

Adresse : 108, rue de la Jonquière 75017 PARIS

Auteur(s) présumé(s) :

Il est impératif d'indiquer l'adresse de l'élève pour que le dossier puisse être traité.

DIABY Aly

Sexe : M Date de naissance : 9/02/2004

7, rue Emile Borel 75017 PARIS

Type d'infraction

- Atteinte aux personnes - Atteintes aux biens - Divers

Suites immédiates données :

Samu Pompiers Police

Autre prise en charge immédiate à la brigade des mineurs

Suite envisagée par le chef d'établissement :

Mise en garde

Main courante

Dépôt de plainte

Mesures internes : /

Le cas échéant, une information concernant la protection juridique du fonctionnaire a-t-elle été donnée ?

oui - non

La ou les victimes ont-elles été informées de leur possibilité de s'adresser à Paris Aide aux Victimes (Tél. 0145881800 et mél : contact13@pav75.fr)

oui - non

Description des faits et observations :

J'ai été informé jeudi 13 septembre par le directeur de la SEGPA d'un présumé viol en réunion d'une élève de l'établissement par, notamment un camarade de classe, information reçue suite à un entretien effectué le matin même avec un éducateur du CEFIA qui aurait lui-même recueilli l'information en début de semaine.

Après un entretien avec la psychologue scolaire et après avoir confirmé clairement les faits, j'ai saisi la MPC, la BLPF puis la BPM des éléments en ma disposition avant de faire accompagner la victime à la brigade des mineurs où elle a été prise en charge, plainte a été déposée.

J'ai reçu le lendemain la responsable légale de la victime en sa présence puis le père d'un des auteurs présumés de l'agression qui a reconnu avoir été présent lors des évènements sans y avoir pris part et sans être intervenu.

Afin de protéger Nahan Diakité des répercussions d'un tel évènement dans la classe et l'établissement, je lui ai indiqué, ainsi qu'à sa responsable légale qu'un changement d'établissement serait nécessaire, ce qui a été compris et demandé. La rescolarisation est prévue à la SEGPA du collège Berlioz.

De la même façon, le père d'Ali Diaby, présumé co-auteur des faits qui n'a *a minima* pas porté assistance à sa camarade, a été informé du fait que son fils pourrait difficilement rester dans le collège au regard des évènements, ce qui a été parfaitement entendu. Une rescolarisation dans une

classe de 3^e SEGPA est à déterminer dans les meilleurs délais par les services académiques. Les deux familles seront informées d'ici demain des décisions de réaffectation prises.
Je reste donc dans l'attente de l'établissement de réaffectation de l'élève Aly DIABY.

Pascal ODIN, Principal



Avis Mission Prévention Communication :

Décision Parquet :